

La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

La Ligne générale express - Mars 2021

Un comité interne au SPPUQAR pour réfléchir aux enjeux de la FAD

Jean-Yves Desgagnés et Richard St-Louis avec la collaboration des autres membres du comité des affaires universitaires (Emmanuelle Bédard, Jean Bernatchez et Monyse Briand)

La première année de la pandémie vient d'être soulignée partout sur la planète, avec émotion et pour plusieurs avec la tristesse d'avoir perdu des proches. Dans le monde universitaire, les sentiments sont partagés entre le ras-le-bol et la satisfaction d'avoir su s'adapter très rapidement et de permettre à nos étudiantes et étudiants de poursuivre leur parcours académique. Ensemble, nous avons plongé dans une vaste expérience pédagogique accélérée qui s'appelle la Formation à distance (FAD). À travers cette expérience forcée, nous avons fait de nouveaux apprentissages, mais nous avons été aussi confrontés à de nouveaux questionnements et à de nouveaux enjeux didactiques et politiques liés à la formation à distance.

Nos collègues Jean Bernatchez et Marie Alexandre (2021) estiment que la crise liée à la pandémie de COVID-19 constitue un événement de rupture qui laissera des traces et qui contribuera à l'accélération de la transition de la formation en présence vers la formation à distance à l'université. L'importance de se pencher sur le sujet existe pourtant depuis plusieurs années, mais malgré les demandes et les rappels du SPPUQAR, la discussion sur la FAD était, jusqu'à présent, d'une importance relative pour les gestionnaires. Cette discussion est maintenant au cœur de leurs préoccupations! Ainsi, l'UQAR va créer un comité institutionnel sur la FAD, qui aura à réfléchir sur la place que la formation à distance aura dans l'ère post-pandémie et comment l'UQAR se démarquera des autres universités. Des enjeux de recrutement des étudiantes et étudiants sont

évidemment liés à cette réflexion. Par contre, le futur comité institutionnel sur la FAD de l'UQAR n'entend pas considérer les enjeux des conditions de travail pour encadrer la FAD : cela ne fera pas partie de son mandat.

Au SPPUQAR, nous croyons que les conditions de travail sont indissociables du développement de la FAD dans notre pratique pédagogique, c'est pourquoi le SPPUQAR, par son Comité des affaires universitaires, met en place un Comité de travail sur l'enjeu de la formation à distance. Nous

profitons de cette Ligne générale express pour vous présenter la **Proposition de mandat et de composition du Comité de travail sur l'enjeu de la formation à distance (FAD)**.

Le comité des affaires universitaires du SPPUQAR exerce un mandat d'étude et de recommandation sur toute question qui est de nature à influencer sur la vie universitaire. **Pour l'année 2020-2021, il est composé des professeures et professeurs**, Emmanuelle Bédard, Jean Bernatchez, Monyse Briand, Jean-Yves Desgagnés, Richard St-Louis ainsi que de la présidente du SPPUQAR.

Selon Bernatchez et Alexandre (2021)¹

La formation en présence suppose des pratiques qui réunissent physiquement dans un même lieu des apprenants dans le but d'acquérir des connaissances et de développer des compétences. *La formation à distance* leur permet cela aussi, mais dans des lieux distants de l'université et avec des contraintes minimales d'horaire et de déplacement. Des formules hybrides (en présence et à distance) existent. *Dans les deux cas de figure*, en présence ou à distance, se déploient du matériel, des ressources et des scénarios d'apprentissage ; des enseignants et des apprenants ; et des canaux de communication entre les enseignants et les apprenants. En présence ou à distance, l'université reçoit les demandes d'inscription, offre les activités de formation, gère leur qualité et sanctionne leur réussite. (p.5)

¹Bernatchez, J. et Alexandre, M. (2021). De la transition en formation en présence- formation à distance au temps de la COVID-19. *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire // International Journal of Technologies in Higher Education*, (17)4.

Mandat du comité de travail du SPPUQAR sur les enjeux de la FAD

Le comité de travail syndical proposé sur la FAD vise, en dialogue et sous la responsabilité du comité exécutif, à initier une démarche participative de réflexion collective sur les enjeux didactiques et politiques liés à la formation à distance et d'identifier, en vue du renouvellement de notre convention collective en 2022, les articles de notre contrat de travail collectif nécessitant d'être adaptés à la formation à distance.

Par démarche participative, nous entendons un processus prévoyant par différents moyens (par exemple, un sondage, des ateliers d'échange) des allers-retours tout au long de ses travaux entre le comité de travail et l'ensemble des membres du SPPUQAR.

Les personnes qui désirent siéger sur ce comité sont invitées à signaler leur intérêt par courriel au sppuqar@uqar.ca avant le 1er avril 2021

Composition du comité

Nous proposons un comité composé de sept (7) membres :

- de quatre professeur.e.s ayant des expériences et des points de vue diversifiés sur la FAD;
- d'un des deux vice-présidents aux affaires universitaires;
- d'un membre du comité des affaires universitaires;
- d'un professeur siégeant au comité institutionnel de l'UQAR sur la FAD.

Afin d'accompagner le comité de travail dans la réalisation de son mandat, le SPPUQAR embauchera un.e auxiliaire de recherche ayant une expertise dans l'enseignement à distance.

Nous sollicitons des candidatures pour recruter quatre professeurs et professeurs qui seront ensuite choisis par le conseil syndical.★

Quoi de neuf dans la démarche de promotion à la catégorie IV?

Geneviève Brisson

Le printemps est la saison où, année après année, se concluent les demandes de promotion des professeurs et des professeurs de notre institution. Les conventions collectives qui se sont succédées pour encadrer les conditions de travail du corps professoral de l'UQAR ont instauré un cheminement bien rodé pour cet exercice. Dans la Convention collective 2017-2022, l'article 26 fait état de ses étapes.

Avant le 1 ^{er} juillet	Octobre	Entre le 1 ^{er} mars et le 1 ^{er} avril	Par la suite...
Demande d'être évalué à des fins de promotion (art. 26.02)	Évaluation par le comité d'évaluation (art. 12.09 et 26.03)	Étude des dossiers à huis clos par le comité de promotion (art. 26.07)	Recommandation du comité quant au dossier de promotion (art. 26.07 et ss)

Cette année est mise en vigueur une nouvelle disposition quant au processus de promotion de la catégorie III à la catégorie IV. La composition du comité de promotion est maintenant modulée pour mieux saisir la diversité des univers disciplinaires des personnes évaluées. Pour ce faire, s'ajoute au comité une ou un professeur provenant du département ou de l'assemblée institutionnelle de la personne évaluée (art. 26.05, 4^e pica).

En résulte la composition suivante pour le comité de promotion à la catégorie IV :

- deux personnes représentant le vice-recteur à la formation et à la recherche;
- deux professeur.e.s réguliers (un en sciences humaines et un en sciences pures et de la nature);
- une personne de l'extérieur, présidant le comité;
- une ou un professeur de catégorie IV provenant du département ou de l'assemblée institutionnelle de la personne évaluée.

Cette mesure a été introduite à la convention collective 2017-2022 à la demande du SPPUQAR et à la suite des observations des professeurs et professeurs. Cette nouveauté reste le seul changement dans le processus de promotion, dont les autres dispositions demeurent similaires aux pratiques antérieures.★